

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du lundi 18 janvier 2016 à 18h00
Dans la salle Lafayette de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Convention de partenariat entre la Ville de Metz, l'Etablissement Français du Sang Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et l'Association des donneurs de sang de l'agglomération messine.

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Catherine MOREL, Conseillère Déléguée

- Madame Selima SAADI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Madame Coralie LEMOINE, Chargée de mission Santé

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Monsieur Raphaëlle PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant

Madame Catherine MOREL, Présidente, ouvre la séance à 18H05 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1^{er} Point – Convention de partenariat entre la Ville de Metz, l'Etablissement Français du Sang Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et l'Association des donneurs de sang de l'agglomération messine

Madame LEMOINE présente le rapport.

Pour relever le défi de l'autosuffisance, l'EFS Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et l'Association des donneurs de sang de l'agglomération messine souhaitent s'associer avec la Ville de Metz en vue de renforcer les initiatives locales favorisant la promotion du don de sang.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, ils proposent de s'engager à agir ensemble dans la durée et dans le respect des principes éthiques qui régissent le don de sang, pour pérenniser l'approvisionnement en produits sanguins et répondre aux besoins des malades.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'accord de partenariat national établi entre l'Association des Maires de France, l'Etablissement Français du Sang et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole.

Cet accord vise à constituer avec les Maires de France et à travers l'attribution d'un label "Commune partenaire du don de sang", un réseau et un relais de communication et d'information sur le don de sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement national en produits sanguins.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité
Proposition de rapporteur : Madame Catherine MOREL*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 18 heures 30.